

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JANVIER 2018

L'an deux mil dix-huit, le dix-huit janvier à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur MURA Frédéric, Maire.

Présents : Monsieur Frédéric MURA, Monsieur Paul PERRIN, Madame Sylvie CHEVILLON, Monsieur Maurice TOULLALAN, Madame Nathalie LE GOFF, Monsieur Patrice GARNIER, Madame Anne BESNIER, Madame Isabelle VAN DER LINDEN, Madame Anne BOUQUIER, Monsieur Philippe BAUMY, Monsieur Bruno GUYARD (*arrivé en cours de séance, à 20h14*), Monsieur Fabrice PELLETIER, Monsieur Richard RAMOS, Monsieur Jean-François VASSAL (*arrivé en cours de séance, à 20h16*), Monsieur Jean-Philippe LECOINTE, Madame Christine HEDJRI.

Absents ayant donné un pouvoir : Madame Magali BLANLUET à Madame Anne BOUQUIER, Madame Annick GOUDEAU à Madame Isabelle VAN DER LINDEN, Monsieur Philippe AUGER à Monsieur Richard RAMOS, Madame Marianne HUREL à Monsieur Jean-François VASSAL, Madame Mariline BOUCLET à Monsieur Fabrice PELLETIER.

Absent excusé : Monsieur David DUBOIS.

Secrétaire de séance : Monsieur Paul PERRIN.

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 21 décembre 2017 :

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 21 décembre 2017 est approuvé à l'unanimité.

Compte-rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations du Conseil Municipal :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des décisions prises par délégation :

Fournisseur	Objet	Compte	Montant
Triffault	Remise en état de la toiture 10 Rue Notre Dame	615228 (entretien réparation autre bâtiments)	10 982,39 €
TOTAL FONCTIONNEMENT :			10 982,39 €

Droit de préemption urbain : décisions du Maire

Le Maire, par délégation du Conseil Municipal en date du 15 juin 2017, a décidé de ne pas préempter sur les Déclarations d'Intention d'Aliéner suivantes :

- Non bâti – Hameau de Nestin – ZI 0207 et ZI 0208
- Bâti sur terrain propre – Rue des Maillets – AP 0099 AP 0530 et droit de passage AP 0523
- Bâti sur terrain propre - 6, Rue de la Moinerie - AR 0167 AR 0169 et AR 0282

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur TOULLALAN pour la présentation du projet de budget 2018.

Monsieur TOULLALAN remarque que la ZAC des Loges va recevoir de nouvelles entreprises. Ces installations généreront des ressources supplémentaires pour la Commune de FAY-AUX-LOGES par le biais des taxes foncières. Monsieur RAMOS avance le chiffre de centaines de milliers d'euros.

PV 2018-1 COMMUNE DE FAY-AUX-LOGES

Monsieur MURA estime ces montants à 112 000 euros pour l'entreprise ALAINÉ et à 300 000 euros pour les autres entreprises. Monsieur TOULLALAN constate que les communes seront de plus en plus dépendantes financièrement de l'État avec la réforme de la taxe d'habitation. Madame BESNIER fait le même constat en soulignant que les communes perdent leur autonomie financière.

Monsieur RAMOS compare le montant total des subventions proposées aux associations pour 27 000 euros à la somme consacrée au Fay'stival pour 47 000 euros. Monsieur TOUTALLAN explique que la prise en charge financière de la Commune de FAY-AUX-LOGES pour le Fay'stival s'élève à 15 000 euros. Monsieur MURA ajoute que dans le cadre de ce projet les organisateurs sont à la recherche de partenariat et de sponsoring. Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'il a eu un entretien avec une entreprise et qu'il est possible que celle-ci participe à hauteur de 3500 euros, ce qui permettrait une réduction de la participation communale. Il rapporte que la République du Centre souhaite signer un partenariat pour ce projet nommé «constellation culturelle». Monsieur MURA rappelle que la Région participera aux frais artistiques de cet événement, dans le cadre du PACT, à hauteur de 48%. Monsieur RAMOS regrette que la compétence culturelle ne soit pas intercommunale. Monsieur MURA annonce la participation de six communes, représentant 16 000 habitants, et espère que la Communauté de Communes puisse reprendre cette compétence.

Madame VAN DER LINDEN présente le tableau des subventions aux associations. Elle rapporte que 22 associations ont présenté une demande de subvention et que 10 associations n'ont pas déposé de demande de subvention. Sur 27 000 euros de budget alloué, 23 770 euros vont être attribués cette année, selon les différents critères que sont : le nombre de jeunes impliqués dans l'activité de l'association, l'inter-génération, l'inter-associatif et l'intérêt porté à la commune par l'association. Elle explique qu'il existe certaines associations qui ont un salarié et que cette donnée a également été prise en compte. Madame VAN DER LINDEN informe les membres du Conseil municipal que deux nouvelles associations ont déposé des dossiers de demande de subventions. L'ASEP et Prim'sport se sont scindés, d'un commun accord avec les Présidents des associations. L'Ile enchantée des Bambins a également déposé pour la première une demande. Madame VAN DER LINDEN remercie les associations pour leur réactivité. Monsieur RAMOS s'interroge sur les raisons qui ont conduit la commission à proposer une subvention plus importante que celle sollicitée par l'association. Madame VAN DER LINDEN justifie cette position par un souci d'équité, notamment parce que certaines associations ont vu leur nombre de licenciés/d'adhérents augmenter. Monsieur TOULLALAN ajoute que la nouvelle donnée sur les salariés présents dans les associations a également eu une incidence dans le montant de la subvention proposé.

Monsieur MURA rappelle que dans un récent courrier reçu en Mairie, le Département lui a fait savoir qu'il souhaitait relancer les travaux de la déviation jusqu'à la Route de Trainou, avec une hypothèse d'un abandon du tronçon de la Rue de la République jusqu'à la Route de Sully-la-Chapelle. Sur 9 millions d'euros, le département du Loiret sollicite la Commune de FAY-AUX-LOGES et la Communauté de Communes des Loges à hauteur de 10%. Monsieur MURA se souvient que la déclaration d'utilité publique de la ZAC des Loges était liée à la réalisation de la déviation et qu'il serait souhaitable que seule la moitié des 10% soit à la charge de la Commune de FAY-AUX-LOGES. Monsieur TOULLALAN affirme que 450 000 euros équivaut à la moitié du budget d'investissement. Madame BESNIER explique que la part de la Commune peut être échelonnée. Monsieur MURA confirme cette possibilité de versement sur plusieurs années. Monsieur RAMOS demande quelle est la position de la Communauté de Communes des Loges sur ce point. Monsieur MURA fait savoir qu'à sa connaissance la Communauté de Communes des Loges n'a pas répondu au courrier de Monsieur le Président du Département du Loiret. Monsieur MURA soutient que des sondages et des fouilles archéologiques sont en cours de réalisation. Monsieur RAMOS ajoute que la Communauté de Communes des Loges a besoin de cette déviation. Madame BESNIER rappelle qu'il y a quelques temps le Département avait sollicité la Commune de FAY-AUX-LOGES pour 2,6 millions d'euros. Pour Monsieur TOULLALAN, il est intéressant que la Communauté de Communes des Loges participe.

Monsieur MURA affirme que le Département souhaitait réhabiliter entièrement la RD 921 mais qu'il lui avait suggéré de mettre en attente ces travaux de réhabilitation dans la mesure où d'autres travaux, notamment ceux de la Rue André Chenal et de la Rue Abbé Georges Thomas, étaient prévus. Monsieur RAMOS tient à ce que les travaux entrepris par Monsieur MESPLES, concernant l'enfouissement des réseaux dans le centre-bourg et surtout dans la Rue Notre Dame, se poursuivent.

PV 2018-1 COMMUNE DE FAY-AUX-LOGES

Madame BESNIER soutient que s'il y a une opposition à la Communauté de Communes des Loges, elle ne proviendra pas de la Commune de DONNERY. Monsieur MURA appuie la volonté du Département concernant le projet de déviation. Monsieur RAMOS remarque que le nouveau Président du Département, Monsieur Marc GAUDET, était auparavant Président de la commission des Bâtiments, des Routes, Canaux et Déplacements du Département du Loiret.

Madame BESNIER constate que s'agissant de la taxe d'habitation, une compensation sera prévue mais que pour 2019, le vote n'a pas eu lieu. Madame BESNIER souhaite que les projets les plus importants de chaque commission et des différents services soient énoncés. Monsieur TOULALLAN présente les principaux projets présentés par les commissions, à savoir : pour la Commission jeunesse affaires scolaires et affaires sociales : la réhabilitation des classes 1, 2, 3 P1 et l'aménagement de la cour de l'école maternelle ; pour la Commission cadre de vie (urbanisme, travaux, eaux, assainissement) : les travaux portant sur l'Église Notre Dame et les travaux de réhabilitation de la piscine ; pour la Commission associations, fêtes et cérémonies, communication, loisirs et culture : l'achat d'un nouveau panneau lumineux (l'ancien datant de 2014) ; pour la Commission finances, développement économique, santé et logement : l'achat de la parcelle pour la percée de la Place du Souvenir vers la Rue du Général de Gaulle, l'achat de la maison médicale et la recherche d'un médecin. Madame BESNIER déplore le manque de résultat lié à la recherche de médecin par le biais de ce type d'annonce et remarque que les Communes de DONNERY et VIENNE-EN-VAL, qui ont procédé de cette manière, n'y sont pas parvenues. Monsieur MURA communique la date du forum des jeunes externes qui aura lieu les 26 et 27 janvier prochains. Pour ce qui concerne les services, Monsieur TOULALLAN dresse la liste des projets. Pour le service technique : l'extension du bâtiment des services techniques, pour le service administratif : l'achat d'un nouveau serveur (pour une durée évaluée à 5 années), pour le service famille jeunesse : l'extension du restaurant scolaire, pour le service de police municipale : une caméra individuelle. Madame BESNIER fait part du projet de forum de jeunes internes qui sera organisé par la Communauté de Communes des Loges. Monsieur RAMOS rappelle que la Communauté de Communes des Loges a financé jusque 65000 euros par postes lors de la réhabilitation des cabinets médicaux de DONNERY et JARGEAU. Monsieur MURA ne manquera pas de solliciter la Communauté de Communes des Loges en temps utile. Monsieur RAMOS constate que l'étude pour l'implantation des commerces ne figure pas dans les projets. Monsieur MURA annonce qu'une étude de revitalisation du centre bourg sera menée par AVENSIA avec une optique plus large notamment par une étude dans le cadre de la réalisation d'un éco quartier aux Bourassières. Monsieur MURA déplore des décalages de réseaux de plus de 10 cm apparus suite aux inondations et des entrées d'eau dues à la percée des canalisations dans le lotissement de la Grande Croix. Monsieur PERRIN affirme que l'état des réseaux Rue des Acacias et Avenue de la Gare est convenable. Monsieur RAMOS rappelle que la date de transfert de la compétence assainissement à la Communauté de Communes des Loges est à échéance de 2026. Monsieur MURA désire que la Commune de FAY-AUX-LOGES se positionne sur la fin de la délégation de service public. Madame BESNIER rétorque que le transfert de compétence peut avoir lieu avant 2026 mais que la Commune de FAY-AUX-LOGES n'y était pas favorable. Elle demande que les études se poursuivent. Monsieur TOULALLAN remercie le personnel communal qui a travaillé à la réalisation du budget ainsi que les Présidents et membres des commissions.

2018-001- Budget Principal – Reprise anticipée des résultats 2017 au budget primitif 2018

Monsieur TOULALLAN précise que les chiffres varieront lorsque les chiffres définitifs seront connus.

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu l'instruction comptable M14,

Monsieur le Maire informe qu'en l'absence de compte de gestion, le compte administratif ne peut être approuvé avant le vote du budget primitif 2018. Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur la reprise anticipée des résultats, la délibération d'affectation de résultat ne pouvant intervenir qu'après le vote du compte administratif.

PV 2018-1 COMMUNE DE FAY-AUX-LOGES

Résultats de l'exercice 2017:

- Fonctionnement :
 - ◆ Résultat de l'exercice : +176 727,48€
 - ◆ Résultat de l'exercice antérieur : + 1 265 213,11€
- Investissement :
 - ◆ Solde d'exécution : - 307 041,17€

Soldes des restes à réaliser : - 196 298,26€

Besoin de financement en investissement : 503 339,43€

Décision de reprise anticipée des résultats :

- affectation en Recette article 1068 section d'investissement : 503 339,43€
- résultat de fonctionnement reporté en recette en 002 : 938 601,16€

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à la majorité des voix (5 *abstentions* : *Monsieur Philippe AUGER, Monsieur Richard RAMOS, Madame Marianne HUREL, Monsieur Jean-François VASSAL et Madame Christine HEDJRI*) :

- **APPROUVE** le résultat de l'exercice et la reprise des résultats anticipés.

2018-002- Budget Annexe Assainissement – Reprise anticipée des résultats 2017 au budget primitif 2018

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu l'instruction comptable M49,

Monsieur le Maire informe qu'en l'absence de compte de gestion, le compte administratif ne peut être approuvé avant le vote du budget primitif 2018. Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur la reprise anticipée des résultats, la délibération d'affectation de résultat ne pouvant intervenir qu'après le vote du compte administratif.

Résultats de l'exercice 2017:

- Fonctionnement :
 - ◆ Résultat de l'exercice : +86 064,20€
 - ◆ Résultat de l'exercice antérieur : + 97 115,66€
- Investissement :
 - ◆ Solde d'exécution : + 427 251,31€

Soldes des restes à réaliser : + 435 158€

Besoin de financement en investissement : 0,00€

Décision de reprise anticipée des résultats :

- affectation en Recette article 1068 section d'investissement : 0,00€
- résultat de fonctionnement reporté en recette en 002 : 183 179,86€

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à la majorité des voix (5 *abstentions* : *Monsieur Philippe AUGER, Monsieur Richard RAMOS, Madame Marianne HUREL, Monsieur Jean-François VASSAL et Madame Christine HEDJRI*) :

- **APPROUVE** le résultat de l'exercice et la reprise des résultats anticipés.

2018-003- Budget Annexe Eau – Reprise anticipée des résultats 2017 au budget primitif 2018

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu l'instruction comptable M49,

Monsieur le Maire informe qu'en l'absence de compte de gestion, le compte administratif ne peut être approuvé avant le vote du budget primitif 2018. Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur la

PV 2018-1 COMMUNE DE FAY-AUX-LOGES

reprise anticipée des résultats, la délibération d'affectation de résultat ne pouvant intervenir qu'après le vote du compte administratif.

Résultats de l'exercice 2017:

- Fonctionnement :
 - ◆ Résultat de l'exercice : +47 133,78€
 - ◆ Résultat de l'exercice antérieur : + 327 059,16€
- Investissement :
 - ◆ Solde d'exécution : + 166 343,26€

Soldes des restes à réaliser : 0,00€

Besoin de financement en investissement : 0,00€

Décision de reprise anticipée des résultats :

- affectation en Recette article 1068 section d'investissement : 0,00€
- résultat de fonctionnement reporté en recette en 002 : 374 192,94€

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à la majorité des voix (5 abstentions : Monsieur Philippe AUGER, Monsieur Richard RAMOS, Madame Marianne HUREL, Monsieur Jean-François VASSAL et Madame Christine HEDJRI) :

- **APPROUVE** le résultat de l'exercice et la reprise des résultats anticipés.

2018-004- Bilan de l'autorisation de programme 2016-002 et des crédits de paiement pour la réhabilitation de l'Église

*Madame BESNIER précise que c'est une volonté des élus que l'autorisation de programme concernant l'Église et les crédits de paiement soient échelonnés sur trois années.
Monsieur MURA confirme ce point.*

Vu les articles L.2311-3 et R.2311-9 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L.263-8 du code des juridictions financières portant sur les modalités de liquidation et de mandatement avant le vote du budget ;

Vu le décret n°97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programme et crédits de paiement ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Vu la délibération n°2016-036 du conseil municipal du 17 mars 2016 relative à la création d'une autorisation de programme 2016-002 et des crédits de paiement pour la réhabilitation de l'Église ;

Vu la délibération n°2017-097 du conseil municipal du 9 novembre 2017 relative à la modification de l'autorisation de programme 2016-002 et des crédits de paiement pour la réhabilitation de l'Église ;

Il est proposé au conseil municipal le bilan 2017 et la modification de l'autorisation de programme concernant l'Église et les crédits de paiement (AP/CP) suivants :

DEPENSES

N° AP 2016 - 002	Montant de l'AP	CP 2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019
Etat initial	646 100,00 €	200 000,00 €	258 100,00 €	188 000,00 €	

PV 2018-1 COMMUNE DE FAY-AUX-LOGES

Etat modifié 2017-097	534 943,83 €		10 000,00 €	268 422,11 €	256 521,71 €
Réalisé 31/12/2017			3 336,00€		
Etat modifié 2018-004	534 943,83€		3 336,00€	268 422,11€	263 185,72€

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des voix (5 abstentions : Monsieur Philippe AUGER, Monsieur Richard RAMOS, Madame Marianne HUREL, Monsieur Jean-François VASSAL et Madame Christine HEDJRI) :

- **APPROUVE** le bilan 2017 de l'autorisation de programme ;
- **INSCRIT** au budget principal 2018 les crédits de paiement correspondants ;
- **DECIDE** de modifier l'autorisation de programme et les crédits de paiement tels qu'indiqués dans le tableau ci-dessus.

2018-005- Bilan des cessions de biens 2017

Monsieur MURA assure que la délibération relative au bilan des cessions intervenues en 2017 est une délibération obligatoire.

Vu l'article 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

La liste des biens du patrimoine privé communal, ayant fait l'objet de cessions d'éléments d'actifs, est établie pour 2017 comme suit :

- un terrain au 32, Rue de la Bretauche pour 36 000€ à un particulier ;
- un véhicule Renault KANGOO pour 1 000€ à un particulier ;
- un micro tracteur 455 John Deere pour 1 640€ à un particulier ;
- un véhicule Citroën Jumper benne pour 1 750€ à un particulier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le bilan.

2018-006- Vote des taux d'imposition pour 2018

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de maintenir les taux d'imposition de l'année 2018 au même niveau que l'année précédente, à savoir :
 - Taxe d'habitation = 14,63 %
 - Taxe foncière sur les propriétés bâties = 23,63 %
 - Taxe foncière sur les propriétés non bâties = 68,84 %

2018-007- Tarifs municipaux

Monsieur MURA informe les membres du Conseil Municipal de la modification du tarif concernant les prix des repas pour enfants ayant un PAI (Protocole d'Accueil Individualisé). Il explique que les enfants qui bénéficient d'un PAI sont ceux qui ont des allergies et qui apportent leur propre repas.

Il indique que le tarif des PAI est supérieur au prix plancher de 2,50 euros et qu'il doit être revu. Il précise qu'un nouveau calcul a été fait. Le prix de présence pour les enfants concernés correspond au prix du repas déduit du prix du repas pris en charge par la Commune, soit 1,72 euros.

PV 2018-1 COMMUNE DE FAY-AUX-LOGES

Monsieur PERRIN souhaite que la hausse de l'inflation concernant le tarif des encarts publicitaires pour le bulletin municipal soit prise en compte.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Monsieur Maurice TOULLALAN présente l'ensemble des tarifs notamment celui modifié concernant les prix des repas pour enfants ayant un PAI (Protocole d'Accueil Individualisé),

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'ensemble des tarifs municipaux ci-joint en annexe faisant partie intégrante de la délibération.

2018-008- Budget Principal 2018 : subventions aux associations

Monsieur RAMOS salue le bon travail réalisé sur les clefs de répartition. Monsieur RAMOS signifie aux membres du Conseil Municipal qu'il s'abstiendra sur le vote de la présente délibération dans la mesure où il souhaiterait que l'enveloppe globale des subventions aux associations soit plus importante.

Madame BESNIER rappelle que l'association du CERCIL a été dissoute au 1^{er} janvier 2018 et que le CERCIL a été intégré dans le Mémorial de la Shoah. Madame BESNIER souhaite faire une remarque concernant le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Loiret. Elle regrette que le Centre de secours de FAY-AUX-LOGES ne puisse pas bénéficier d'une aide du SDIS, rappelant que la Commune de FAY-AUX-LOGES verse 100 000 euros de rétribution pour le fonctionnement global pour l'ensemble du département. Madame BESNIER insiste pour qu'un courrier de réclamation soit transmis au SDIS du Loiret. Madame VAN DER LINDEN déplore un sol pour les véhicules de la caserne de FAY-AUX-LOGES usé depuis 8 ans et soulève un problème d'hygiène liée à la présence de peinture au plomb dans le bureau. Madame VAN DER LINDEN soutient que le Département du Loiret est le département qui connaît le plus de casernes neuves. Monsieur RAMOS demande quelle est la clef de répartition par commune relative à cette participation au fonctionnement du SDIS. Monsieur MURA affirme que le critère de répartition n'est pas connu. Madame BESNIER soutient que la Commune de MONTCRESSON a fait un recours contre le SDIS et le tribunal a accédé favorablement à sa requête. Monsieur TOULLALAN tient à ce que cette situation soit signalée car elle est inacceptable.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant le travail de la Commission « Associations, fêtes et cérémonies communication, loisirs et culture »,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité des voix (*Abstention de Monsieur Richard RAMOS*) :

- **FIXE** comme suit les subventions attribuées aux associations :

	Subvention 2018						Elus ne prenant pas part au vote
	Fonctionnement	Evenementielle	unanimité	pour	contre	abstention	
<u>ASSOCIATION</u>							
AFLC	- €	- €					
AJFR	800,00 €			20		1	
ANCIENS COMBATTANTS	80,00 €			20		1	
APEM	700,00 €			20		1	
ASEP	1 000,00 €			18		1	Monsieur Philippe BAUMY et Monsieur Jean-Philippe LECOINTE

PV 2018-1 COMMUNE DE FAY-AUX-LOGES

ATOUT VOIX	1 000,00 €		19	1	Monsieur Frédéric MURA
CHEVEUX D'OR	280,00 €	600,00 €	20	1	
CLUB DES AINES	470,00 €		20	1	
CLUB INFORMATIQUE					
COMMUNE LIBRE					
DFFC	4 300,00 €		20	1	
EXPRESSION DES LOGES	320,00 €		18	1	Madame Sylvie CHEVILLON et Madame Anne BOUQUIER
FALZ'ART	500,00 €	1 000,00 €	20	1	
FAY OXYGENE	560,00 €	500,00 €	20	1	
GYM VOLONTAIRE	370,00 €		20	1	
LA BALLE A GRAIN	650,00 €		20	1	
ILE ENCHANTEE	400,00 €		20	1	
LA DO FA	360,00 €	750,00 €	19	1	Monsieur Maurice TOULLALAN
MODERN JAZZ					
MENTAL ART MAGIE	440,00 €	2 000,00 €	20	1	
PERCHE FAYCIENNE					
PETANQUE	455,00 €		20	1	
PRIM SPORT	2 000,00 €		18	1	Monsieur Philippe BAUMY et Monsieur Jean-Philippe LECOINTE
SAPEUR POMPIERS	450,00 €		19	1	Madame Isabelle VAN DER LINDEN
THEATRE DES LOGES	525,00 €		20	1	
TAROT	220,00 €		20	1	
TOUT COURT					
US FAY BASKET	1 500,00 €		20	1	
US FAY TENNIS	1 340,00 €		20	1	
TOTAL ASSOCIATIONS	18 920,00 €	4 850,00 €			
SIADD	110,00 €		20	1	
MISSION LOCALE	1 000,00 €		20	1	
DONNEURS DE SANG					
OFFICE DU TOURISME					
Croix Rouge					
Mémorial de la Shoah	110,00 €		20	1	
PORTAGE DE REPAS DONNERY					
DOTATION JUMELAGE RADICOFANI	3 755,00 €		20	1	
COOPERATIVE SCOLAIRE ELEMENTAIRE	6 500,00 €		20	1	
COOPERATIVE SCOLAIRE MATERNELLE	1 859,00 €		20	1	
	32 254,00 €	4 850,00 €			
TOTAL GENERAL		37 104,00 €			

2018-009- Vote du Budget Primitif Principal 2018

Monsieur le Maire et Monsieur Maurice TOULLALAN, Adjoint aux Finances, présentent le budget primitif principal de la commune pour l'année 2018.

Dépenses de fonctionnement

-Chapitre 011 - Charges à caractère général : 1 232 126,95 €

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à la majorité des voix (5 abstentions : Monsieur Philippe AUGER, Monsieur Richard RAMOS, Madame Marianne HUREL, Monsieur Jean-François VASSAL et Madame Christine HEDJRI), vote le chapitre 011 tel que présenté.

-Chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés : 1 560 000,00 €

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à la majorité des voix (5 abstentions : Monsieur Philippe AUGER, Monsieur Richard RAMOS, Madame Marianne HUREL, Monsieur Jean-François VASSAL et Madame Christine HEDJRI), vote le chapitre 012 tel que présenté.

PV 2018-1 COMMUNE DE FAY-AUX-LOGES

- Chapitre 014- Atténuation de charges (FPIC) : 00,00 €

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à la majorité des voix (5 abstentions : Monsieur Philippe AUGER, Monsieur Richard RAMOS, Madame Marianne HUREL, Monsieur Jean-François VASSAL et Madame Christine HEDJRI), vote le chapitre 014 tel que présenté.

-Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante : 248 204,00 €

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à la majorité des voix (5 abstentions : Monsieur Philippe AUGER, Monsieur Richard RAMOS, Madame Marianne HUREL, Monsieur Jean-François VASSAL et Madame Christine HEDJRI), vote le chapitre 65 tel que présenté.

-Chapitre 66 – Charges financières : 17 350,94 €

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à la majorité des voix (5 abstentions : Monsieur Philippe AUGER, Monsieur Richard RAMOS, Madame Marianne HUREL, Monsieur Jean-François VASSAL et Madame Christine HEDJRI), vote le chapitre 66 tel que présenté.

-Chapitre 67 – Charges exceptionnelles : 1 300,00 €

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à la majorité des voix (5 abstentions : Monsieur Philippe AUGER, Monsieur Richard RAMOS, Madame Marianne HUREL, Monsieur Jean-François VASSAL et Madame Christine HEDJRI), vote le chapitre 67 tel que présenté.

-Chapitre 68 – Dotation aux provisions : 15 000,00 €

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à la majorité des voix (5 abstentions : Monsieur Philippe AUGER, Monsieur Richard RAMOS, Madame Marianne HUREL, Monsieur Jean-François VASSAL et Madame Christine HEDJRI), vote le chapitre 68 tel que présenté.

-Chapitre 022 – Dépenses Imprévues : 223 690,00 €

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à la majorité des voix (5 abstentions : Monsieur Philippe AUGER, Monsieur Richard RAMOS, Madame Marianne HUREL, Monsieur Jean-François VASSAL et Madame Christine HEDJRI), vote le chapitre 022 tel que présenté.

-Chapitre 023 – Virement à la section Investissement : 649 079,24 €

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à la majorité des voix (5 abstentions : Monsieur Philippe AUGER, Monsieur Richard RAMOS, Madame Marianne HUREL, Monsieur Jean-François VASSAL et Madame Christine HEDJRI), vote le chapitre 023 tel que présenté.

-Chapitre 042 – Opération d'ordre de transferts entre section : 184 181,75 €

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à la majorité des voix (5 abstentions : Monsieur Philippe AUGER, Monsieur Richard RAMOS, Madame Marianne HUREL, Monsieur Jean-François VASSAL et Madame Christine HEDJRI), vote le chapitre 042 tel que présenté.

Recettes de fonctionnement

- Chapitre 002 Résultat de fonctionnement reporté : 938 601,16 €

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à la majorité des voix (5 abstentions : Monsieur Philippe AUGER, Monsieur Richard RAMOS, Madame Marianne HUREL, Monsieur Jean-François VASSAL et Madame Christine HEDJRI), vote le chapitre 002 tel que présenté.

PV 2018-1 COMMUNE DE FAY-AUX-LOGES

-Chapitre 70 – Produit des services, du domaine et ventes diverses : 357 770,00 €

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à la majorité des voix (5 abstentions : Monsieur Philippe AUGER, Monsieur Richard RAMOS, Madame Marianne HUREL, Monsieur Jean-François VASSAL et Madame Christine HEDJRI), vote le chapitre 70 tel que présenté.

-Chapitre 73 – Impôts et taxes : 1 320 791,00 €

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à la majorité des voix (5 abstentions : Monsieur Philippe AUGER, Monsieur Richard RAMOS, Madame Marianne HUREL, Monsieur Jean-François VASSAL et Madame Christine HEDJRI), vote le chapitre 73 tel que présenté.

-Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations : 1 352 470,00 €

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à la majorité des voix (5 abstentions : Monsieur Philippe AUGER, Monsieur Richard RAMOS, Madame Marianne HUREL, Monsieur Jean-François VASSAL et Madame Christine HEDJRI), vote le chapitre 74 tel que présenté.

-Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante : 55 300,72 €

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à la majorité des voix (5 abstentions : Monsieur Philippe AUGER, Monsieur Richard RAMOS, Madame Marianne HUREL, Monsieur Jean-François VASSAL et Madame Christine HEDJRI), vote le chapitre 75 tel que présenté.

-Chapitre 013 – Atténuations de charges : 5 000,00 €

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à la majorité des voix (5 abstentions : Monsieur Philippe AUGER, Monsieur Richard RAMOS, Madame Marianne HUREL, Monsieur Jean-François VASSAL et Madame Christine HEDJRI), vote le chapitre 013 tel que présenté.

-Chapitre 77 – Produits exceptionnels : 1 000,00 €

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à la majorité des voix (5 abstentions : Monsieur Philippe AUGER, Monsieur Richard RAMOS, Madame Marianne HUREL, Monsieur Jean-François VASSAL et Madame Christine HEDJRI), vote le chapitre 77 tel que présenté.

-Chapitre 042 – Opération d'ordre de transferts entre sections : 100 000,00 €

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à la majorité des voix (5 abstentions : Monsieur Philippe AUGER, Monsieur Richard RAMOS, Madame Marianne HUREL, Monsieur Jean-François VASSAL et Madame Christine HEDJRI), vote le chapitre 042 tel que présenté.

Dépenses d'investissement

-Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles : 87 032,03 €

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à la majorité des voix (5 abstentions : Monsieur Philippe AUGER, Monsieur Richard RAMOS, Madame Marianne HUREL, Monsieur Jean-François VASSAL et Madame Christine HEDJRI), vote le chapitre 20 tel que présenté.

-Chapitre 21 – Immobilisations corporelles : 1 669 786,79 €

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à la majorité des voix (5 abstentions : Monsieur Philippe AUGER, Monsieur Richard RAMOS, Madame Marianne HUREL, Monsieur Jean-François VASSAL et Madame Christine HEDJRI), vote le chapitre 21 tel que présenté.

PV 2018-1 COMMUNE DE FAY-AUX-LOGES

-Chapitre 23 – Immobilisations en cours : 1 330 049,48 €

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à la majorité des voix (5 abstentions : Monsieur Philippe AUGER, Monsieur Richard RAMOS, Madame Marianne HUREL, Monsieur Jean-François VASSAL et Madame Christine HEDJRI), vote le chapitre 23 tel que présenté.

-Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées : 83 000,45 €

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à la majorité des voix (5 abstentions : Monsieur Philippe AUGER, Monsieur Richard RAMOS, Madame Marianne HUREL, Monsieur Jean-François VASSAL et Madame Christine HEDJRI), vote le chapitre 16 tel que présenté.

-Chapitre 040 – Opérations d'ordre entre sections : 100 000,00 €

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à la majorité des voix (5 abstentions : Monsieur Philippe AUGER, Monsieur Richard RAMOS, Madame Marianne HUREL, Monsieur Jean-François VASSAL et Madame Christine HEDJRI), vote le chapitre 040 tel que présenté.

Recettes d'investissement

- Chapitre 001- Solde d'exécution de la section investissement : 00,00€

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à la majorité des voix (5 abstentions : Monsieur Philippe AUGER, Monsieur Richard RAMOS, Madame Marianne HUREL, Monsieur Jean-François VASSAL et Madame Christine HEDJRI), vote le chapitre 001 tel que présenté.

-Chapitre 13 – Subventions d'Investissement : 219 529,00 €

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à la majorité des voix (5 abstentions : Monsieur Philippe AUGER, Monsieur Richard RAMOS, Madame Marianne HUREL, Monsieur Jean-François VASSAL et Madame Christine HEDJRI), vote le chapitre 13 tel que présenté.

- Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées : 1 779 780,50 €

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à la majorité des voix (5 abstentions : Monsieur Philippe AUGER, Monsieur Richard RAMOS, Madame Marianne HUREL, Monsieur Jean-François VASSAL et Madame Christine HEDJRI), vote le chapitre 16 tel que présenté.

-Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves : 241 000,00 €

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à la majorité des voix (5 abstentions : Monsieur Philippe AUGER, Monsieur Richard RAMOS, Madame Marianne HUREL, Monsieur Jean-François VASSAL et Madame Christine HEDJRI), vote le chapitre 10 tel que présenté.

Article 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés : 503 339,43 €

-Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement : 649 079,24 €

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à la majorité des voix (5 abstentions : Monsieur Philippe AUGER, Monsieur Richard RAMOS, Madame Marianne HUREL, Monsieur Jean-François VASSAL et Madame Christine HEDJRI), vote le chapitre 021 tel que présenté.

-Chapitre 024 – Produits des cessions : 0,00 €

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à la majorité des voix (5 abstentions : Monsieur Philippe AUGER, Monsieur Richard RAMOS, Madame

PV 2018-1 COMMUNE DE FAY-AUX-LOGES

Marianne HUREL, Monsieur Jean-François VASSAL et Madame Christine HEDJRI), vote le chapitre 024 tel que présenté.

-Chapitre 040 – Opération d'ordre de transferts entre sections : 184 181,75 €

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à la majorité des voix (5 abstentions : *Monsieur Philippe AUGER, Monsieur Richard RAMOS, Madame Marianne HUREL, Monsieur Jean-François VASSAL et Madame Christine HEDJRI*), vote le chapitre 040 tel que présenté

Le budget primitif principal 2018 s'équilibre à la somme de 4 130 932,88 € en section de fonctionnement et à la somme de 3 576 909,92 € en section d'investissement.

2018-010- Vote du Budget Primitif Assainissement 2018

Monsieur le Maire et Monsieur Maurice TOULLALAN, Adjoint aux Finances, présentent le budget primitif Assainissement de la commune pour l'année 2018.

Dépenses d'exploitation

-Chapitre 011 - Charges à caractère général : 42 000,00 €

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à la majorité des voix (5 abstentions : *Monsieur Philippe AUGER, Monsieur Richard RAMOS, Madame Marianne HUREL, Monsieur Jean-François VASSAL et Madame Christine HEDJRI*), vote le chapitre 011 tel que présenté.

-Chapitre 66 – Charges financières : 4 206,63 €

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à la majorité des voix (5 abstentions : *Monsieur Philippe AUGER, Monsieur Richard RAMOS, Madame Marianne HUREL, Monsieur Jean-François VASSAL et Madame Christine HEDJRI*), vote le chapitre 66 tel que présenté.

-Chapitre 67 – Charges exceptionnelles : 1 000,00 €

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à la majorité des voix (5 abstentions : *Monsieur Philippe AUGER, Monsieur Richard RAMOS, Madame Marianne HUREL, Monsieur Jean-François VASSAL et Madame Christine HEDJRI*), vote le chapitre 67 tel que présenté.

-Chapitre 023 – Virement à la section Investissement : 182 161,99 €

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à la majorité des voix (5 abstentions : *Monsieur Philippe AUGER, Monsieur Richard RAMOS, Madame Marianne HUREL, Monsieur Jean-François VASSAL et Madame Christine HEDJRI*), vote le chapitre 023 tel que présenté.

-Chapitre 042 – Opération d'ordre de transferts entre section : 118 884,59 €

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à la majorité des voix (5 abstentions : *Monsieur Philippe AUGER, Monsieur Richard RAMOS, Madame Marianne HUREL, Monsieur Jean-François VASSAL et Madame Christine HEDJRI*), vote le chapitre 042 tel que présenté.

Recettes d'exploitation

- Chapitre 002 Résultat de fonctionnement reporté : 183 179,86 €

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à la majorité des voix (5 abstentions : *Monsieur Philippe AUGER, Monsieur Richard RAMOS, Madame*

PV 2018-1 COMMUNE DE FAY-AUX-LOGES

Marianne HUREL, Monsieur Jean-François VASSAL et Madame Christine HEDJRI), vote le chapitre 002 tel que présenté.

-Chapitre 70 – Vente de produits finis : 112 000,00 €

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à la majorité des voix (5 abstentions : *Monsieur Philippe AUGER, Monsieur Richard RAMOS, Madame Marianne HUREL, Monsieur Jean-François VASSAL et Madame Christine HEDJRI*), vote le chapitre 70 tel que présenté.

-Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante : 0,00 €

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à la majorité des voix (5 abstentions : *Monsieur Philippe AUGER, Monsieur Richard RAMOS, Madame Marianne HUREL, Monsieur Jean-François VASSAL et Madame Christine HEDJRI*), vote le chapitre 75 tel que présenté.

-Chapitre 76 – Produits financiers : 0 ,00 €

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à la majorité des voix (5 abstentions : *Monsieur Philippe AUGER, Monsieur Richard RAMOS, Madame Marianne HUREL, Monsieur Jean-François VASSAL et Madame Christine HEDJRI*), vote le chapitre 76 tel que présenté.

-Chapitre 042 – Opération d'ordre de transferts entre sections : 53 073,35 €

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à la majorité des voix (5 abstentions : *Monsieur Philippe AUGER, Monsieur Richard RAMOS, Madame Marianne HUREL, Monsieur Jean-François VASSAL et Madame Christine HEDJRI*), vote le chapitre 042 tel que présenté.

Dépenses d'investissement

-Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles : 0,00 €

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à la majorité des voix (5 abstentions : *Monsieur Philippe AUGER, Monsieur Richard RAMOS, Madame Marianne HUREL, Monsieur Jean-François VASSAL et Madame Christine HEDJRI*), vote le chapitre 20 tel que présenté.

-Chapitre 21 – Immobilisations corporelles : 0,00 €

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à la majorité des voix (5 abstentions : *Monsieur Philippe AUGER, Monsieur Richard RAMOS, Madame Marianne HUREL, Monsieur Jean-François VASSAL et Madame Christine HEDJRI*), vote le chapitre 21 tel que présenté.

-Chapitre 23 – Immobilisations en cours : 1 266 128,90 €

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à la majorité des voix (5 abstentions : *Monsieur Philippe AUGER, Monsieur Richard RAMOS, Madame Marianne HUREL, Monsieur Jean-François VASSAL et Madame Christine HEDJRI*), vote le chapitre 23 tel que présenté.

-Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées : 16 000,00 €

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à la majorité des voix (5 abstentions : *Monsieur Philippe AUGER, Monsieur Richard RAMOS, Madame Marianne HUREL, Monsieur Jean-François VASSAL et Madame Christine HEDJRI*), vote le chapitre 16 tel que présenté.

-Chapitre 040 – Opération d'ordre de transferts entre sections : 53 073,35 €

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à la majorité des voix (5 abstentions : *Monsieur Philippe AUGER, Monsieur Richard RAMOS, Madame*

PV 2018-1 COMMUNE DE FAY-AUX-LOGES

Marianne HUREL, Monsieur Jean-François VASSAL et Madame Christine HEDJRI), vote le chapitre 040 tel que présenté.

-Chapitre 041 – Opérations patrimoniales : 4 016,60 €

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Madame le Maire, après en avoir délibéré, à la majorité des voix (5 abstentions : *Monsieur Philippe AUGER, Monsieur Richard RAMOS, Madame Marianne HUREL, Monsieur Jean-François VASSAL et Madame Christine HEDJRI*), vote le chapitre 041 tel que présenté.

Recettes d'investissement

- Chapitre 001- Solde d'exécution de la section investissement : 427 251,31€

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à la majorité des voix (5 abstentions : *Monsieur Philippe AUGER, Monsieur Richard RAMOS, Madame Marianne HUREL, Monsieur Jean-François VASSAL et Madame Christine HEDJRI*), vote le chapitre 001 tel que présenté.

-Chapitre 13 – Subventions d'Investissement : 471 158,00 €

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à la majorité des voix (5 abstentions : *Monsieur Philippe AUGER, Monsieur Richard RAMOS, Madame Marianne HUREL, Monsieur Jean-François VASSAL et Madame Christine HEDJRI*), vote le chapitre 13 tel que présenté.

-Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées : 131 729,76 €

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à la majorité des voix (5 abstentions : *Monsieur Philippe AUGER, Monsieur Richard RAMOS, Madame Marianne HUREL, Monsieur Jean-François VASSAL et Madame Christine HEDJRI*), vote le chapitre 16 tel que présenté.

-Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves : 0,00 €

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à la majorité des voix (5 abstentions : *Monsieur Philippe AUGER, Monsieur Richard RAMOS, Madame Marianne HUREL, Monsieur Jean-François VASSAL et Madame Christine HEDJRI*), vote le chapitre 10 tel que présenté.

-Chapitre 27 – Autres immobilisations financières : 4 016,60 €

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à la majorité des voix (5 abstentions : *Monsieur Philippe AUGER, Monsieur Richard RAMOS, Madame Marianne HUREL, Monsieur Jean-François VASSAL et Madame Christine HEDJRI*), vote le chapitre 27 tel que présenté.

-Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement : 182 161,99€

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à la majorité des voix (5 abstentions : *Monsieur Philippe AUGER, Monsieur Richard RAMOS, Madame Marianne HUREL, Monsieur Jean-François VASSAL et Madame Christine HEDJRI*), vote le chapitre 021 tel que présenté.

-Chapitre 040 – Opération d'ordre de transferts entre sections : 118 884,59 €

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à la majorité des voix (5 abstentions : *Monsieur Philippe AUGER, Monsieur Richard RAMOS, Madame Marianne HUREL, Monsieur Jean-François VASSAL et Madame Christine HEDJRI*), vote le chapitre 040 tel que présenté.

-Chapitre 041 – Opérations patrimoniales : 4 016,60 €

PV 2018-1 COMMUNE DE FAY-AUX-LOGES

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à la majorité des voix (5 abstentions : Monsieur Philippe AUGER, Monsieur Richard RAMOS, Madame Marianne HUREL, Monsieur Jean-François VASSAL et Madame Christine HEDJRI), vote le chapitre 041 tel que présenté.

Le budget primitif Assainissement 2018 s'équilibre à la somme de 348 253,21 € en section de fonctionnement et à la somme de 1 339 218,85 € en section d'investissement.

2018-011 - Vote du Budget Primitif du service des eaux 2018

Monsieur le Maire et Monsieur Maurice TOULLALAN, Adjoint aux Finances, présentent le budget primitif du service des eaux de la commune pour l'année 2018.

Dépenses d'exploitation

-Chapitre 011 - Charges à caractère général : 81 311,83 €

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à la majorité des voix (5 abstentions : Monsieur Philippe AUGER, Monsieur Richard RAMOS, Madame Marianne HUREL, Monsieur Jean-François VASSAL et Madame Christine HEDJRI), vote le chapitre 011 tel que présenté.

-Chapitre 023 – Virement à la section Investissement : 329 984,76 €

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à la majorité des voix (5 abstentions : Monsieur Philippe AUGER, Monsieur Richard RAMOS, Madame Marianne HUREL, Monsieur Jean-François VASSAL et Madame Christine HEDJRI), vote le chapitre 023 tel que présenté.

-Chapitre 042 – Opération d'ordre de transferts entre section : 28 299,89 €

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à la majorité des voix (5 abstentions : Monsieur Philippe AUGER, Monsieur Richard RAMOS, Madame Marianne HUREL, Monsieur Jean-François VASSAL et Madame Christine HEDJRI), vote le chapitre 042 tel que présenté.

Recettes d'exploitation

- Chapitre 002 Résultat de fonctionnement reporté : 374 192,94 €

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à la majorité des voix (5 abstentions : Monsieur Philippe AUGER, Monsieur Richard RAMOS, Madame Marianne HUREL, Monsieur Jean-François VASSAL et Madame Christine HEDJRI), vote le chapitre 002 tel que présenté.

-Chapitre 70 – Produit des services, du domaine et ventes diverses : 60 000,00€

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à la majorité des voix (5 abstentions : Monsieur Philippe AUGER, Monsieur Richard RAMOS, Madame Marianne HUREL, Monsieur Jean-François VASSAL et Madame Christine HEDJRI), vote le chapitre 70 tel que présenté.

-Chapitre 042 – Opération d'ordre de transferts entre sections : 5 403,53 €

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à la majorité des voix (5 abstentions : Monsieur Philippe AUGER, Monsieur Richard RAMOS, Madame Marianne HUREL, Monsieur Jean-François VASSAL et Madame Christine HEDJRI), vote le chapitre 042 tel que présenté.

Dépenses d'investissement

-Chapitre 20 – Immobilisations en cours : 35 000,00 €

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à la majorité des voix (5 abstentions : Monsieur Philippe AUGER, Monsieur Richard RAMOS, Madame Marianne HUREL, Monsieur Jean-François VASSAL et Madame Christine HEDJRI), vote le chapitre 20 tel que présenté.

-Chapitre 21 – Immobilisations en cours : 0,00 €

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à la majorité des voix (5 abstentions : Monsieur Philippe AUGER, Monsieur Richard RAMOS, Madame Marianne HUREL, Monsieur Jean-François VASSAL et Madame Christine HEDJRI), vote le chapitre 21 tel que présenté.

-Chapitre 23 – Immobilisations en cours : 484 224,38 €

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à la majorité des voix (5 abstentions : Monsieur Philippe AUGER, Monsieur Richard RAMOS, Madame Marianne HUREL, Monsieur Jean-François VASSAL et Madame Christine HEDJRI), vote le chapitre 23 tel que présenté.

-Chapitre 040 – Opération d'ordre de transferts entre sections : 5 403,53 €

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à la majorité des voix (5 abstentions : Monsieur Philippe AUGER, Monsieur Richard RAMOS, Madame Marianne HUREL, Monsieur Jean-François VASSAL et Madame Christine HEDJRI), vote le chapitre 040 tel que présenté.

-Chapitre 041 – Opérations patrimoniales : 0,00 €

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à la majorité des voix (5 abstentions : Monsieur Philippe AUGER, Monsieur Richard RAMOS, Madame Marianne HUREL, Monsieur Jean-François VASSAL et Madame Christine HEDJRI), vote le chapitre 041 tel que présenté.

Recettes d'investissement

-Chapitre 001 – Solde d'exécution de la section d'investissement : 166 343,26€

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à la majorité des voix (5 abstentions : Monsieur Philippe AUGER, Monsieur Richard RAMOS, Madame Marianne HUREL, Monsieur Jean-François VASSAL et Madame Christine HEDJRI), vote le chapitre 001 tel que présenté.

-Chapitre 13 – Subventions d'Investissement : 0,00 €

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à la majorité des voix (5 abstentions : Monsieur Philippe AUGER, Monsieur Richard RAMOS, Madame Marianne HUREL, Monsieur Jean-François VASSAL et Madame Christine HEDJRI), vote le chapitre 13 tel que présenté.

-Chapitre 16 – Subventions d'Investissement : 0,00 €

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à la majorité des voix (5 abstentions : Monsieur Philippe AUGER, Monsieur Richard RAMOS, Madame Marianne HUREL, Monsieur Jean-François VASSAL et Madame Christine HEDJRI), vote le chapitre 16 tel que présenté.

-Chapitre 27 – Autres immobilisations financières : 0,00 €

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à la majorité des voix (5 abstentions : Monsieur Philippe AUGER, Monsieur Richard RAMOS, Madame

PV 2018-1 COMMUNE DE FAY-AUX-LOGES

Marianne HUREL, Monsieur Jean-François VASSAL et Madame Christine HEDJRI), vote le chapitre 27 tel que présenté.

-Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement : 329 984,76 €

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à la majorité des voix (5 abstentions : *Monsieur Philippe AUGER, Monsieur Richard RAMOS, Madame Marianne HUREL, Monsieur Jean-François VASSAL et Madame Christine HEDJRI*), vote le chapitre 021 tel que présenté.

-Chapitre 040 – Opération d'ordre de transferts entre sections : 28 299,89 €

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à la majorité des voix (5 abstentions : *Monsieur Philippe AUGER, Monsieur Richard RAMOS, Madame Marianne HUREL, Monsieur Jean-François VASSAL et Madame Christine HEDJRI*), vote le chapitre 040 tel que présenté.

-Chapitre 041 – Opérations patrimoniales : 0,00 €

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à la majorité des voix (5 abstentions : *Monsieur Philippe AUGER, Monsieur Richard RAMOS, Madame Marianne HUREL, Monsieur Jean-François VASSAL et Madame Christine HEDJRI*), vote le chapitre 041 tel que présenté.

Le budget primitif du service des eaux 2018 s'équilibre à la somme de 439 596,48 € en section de fonctionnement et à la somme de 524 627,91 € en section d'investissement.

2018-012 - Demande de subvention auprès de la CAF pour l'achat de mobiliers à la Maison des Loges

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire explique que suite à un contrôle DRJSCS (Direction Régionale de La Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale) cet été sur la maison des Loges qui s'est très bien déroulé, il s'avère nécessaire de renouveler le mobilier notamment pour répondre au besoin des petits.

Le coût prévisionnel total 2018 s'élève à : 5 592,32€ TTC

Entendu l'exposé de Monsieur Frédéric MURA,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de mobiliers pour la maison des Loges à 5 592,32€ TTC ;
- **SOLLICITE** une subvention de 3 728,21€ auprès de la CAF et charge le Maire de toutes les formalités.

2018-013 - Demande de subvention auprès du REAAP dans le cadre des conférences sur le thème « mieux vivre ensemble »

Madame BOUQUIER confie qu'il s'agit d'une organisation générale qui fait suite à la première conférence ayant eu lieu le 22 septembre 2017 dans le cadre du programme d'action « Mieux vivre ensemble ». Monsieur GUYARD annonce la prochaine conférence, intitulée « Jalousies et rivalités entre enfants » qui se déroulera le Vendredi 16 mars 2018 à 20 heures à la Salle des Fêtes de FAY-AUX-LOGES. Cette conférence a pour objectif de comprendre le rôle de la fratrie et de l'Autre dans la construction de l'enfant.

PV 2018-1 COMMUNE DE FAY-AUX-LOGES

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Madame Anne BOUQUIER rappelle l'engagement de la commune dans le cadre du PEDT (projet éducatif territorial) dans l'action « Mieux Vivre Ensemble ». A ce titre, des conférences à destination des parents et personnes intervenants dans l'éducation des enfants ont été données avec une très bonne participation de la population. Il est donc proposé de continuer ses conférences.

Le coût prévisionnel total 2018 s'élève à : 1 000,00€ TTC.

Le réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents du Loiret est un organisme affilié à la CAF pouvant subventionner ce projet.

Entendu l'exposé de Madame Anne BOUQUIER,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de conférence à 1000,00€ TTC ;
- **SOLLICITE** une subvention de 640€ auprès du REAAP (réseau d'écoute d'appui et d'accompagnement des parents) et charge le Maire de toutes les formalités.

2018-014 - Choix des entreprises dans le cadre des travaux de réhabilitation de la piscine

Monsieur MURA donne la parole à Monsieur PERRIN.

Monsieur PERRIN rapporte que peu d'entreprises ont répondu à l'appel d'offres. Deux entreprises TP BAT (pour le lot 1 démolition et gros œuvre) et AQUATECH (pour les lots 2 lots techniques et 4 résine) sont proposées par la Commission « Appel d'offres et MAPA Travaux » pour être retenues pour la réalisation des travaux de réhabilitation de la piscine. Monsieur PERRIN considère que de ne retenir que deux entreprises simplifiera les affaires au niveau de la gestion et de la coordination. Monsieur PERRIN annonce que ces entreprises s'engagent à terminer les travaux dans les 4 mois suivant le démarrage du chantier. Monsieur PERRIN signale qu'il n'y aura plus de pataugeoire à la piscine mais que celle-ci sera remplacée par une aire de jeux aquatique nommée « espace splash pad ». Monsieur MURA souhaite que la piscine ouvre le 15 juin 2018 et met en garde sur le temps de préparation et de mise en eau à prévoir. Monsieur PERRIN avertit que les eaux de lavage des filtres partiront dans les eaux usées. Monsieur GUYARD demande si les lots litigieux ont pu être identifiés. Monsieur MURA affirme que tous les lots sont en cause dans les dysfonctionnements rencontrés.

Vu le Code des marchés publics,

Vu l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu le Décret n°2017-516 du 10 avril 2017 portant diverses dispositions en matière de commande publique,

Vu le rapport d'analyse du 30 novembre 2017 et les réponses aux compléments d'informations,

Considérant le choix de la Commission « d'appel d'offres et MAPA travaux » du 08 janvier 2018 pour les travaux de réhabilitation de la piscine,

Pour rappel, l'enveloppe prévue au budget est de 250 000€ TTC en investissement.

Entendu l'exposé de Monsieur Paul PERRIN,

Il est proposé au Conseil municipal de retenir les entreprises suivantes :

Pour le **lot n°1 Démolition et Gros Œuvre**, l'entreprise TP BAT pour un montant de base de 106 569,04€ HT soit 127 882,85€ TTC avec l'option retenue en béton sablé à 27 406,96€ HT soit 32 888,35€ TTC.

PV 2018-1 COMMUNE DE FAY-AUX-LOGES

Pour le **lot n°2 Lots techniques**, l'entreprise AQUATECH pour un montant de 105 675,00€ HT soit 126 810,00€ TTC

Le **lot n°3 Menuiseries intérieures** est déclaré infructueux en l'absence d'offre déposée et il est proposé de faire une consultation adaptée.

Pour le **lot n°4 Résine**, l'entreprise AQUATECH pour un montant de 25 131,71€ HT soit 30 158,05€ TTC.

Soit un total de travaux sans le lot n°3 de 264 782,71€ HT soit 317 739,25€ TTC.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le choix de la Commission « d'appel d'offres et MAPA travaux » ;
- **PREVOIT** les crédits nécessaires au budget principal ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à lancer une consultation adaptée pour le lot n°3 et à signer les actes d'engagement et à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires pour l'ensemble du marché.

2018-015 - Convention de mise à disposition de la salle informatique

Monsieur MURA donne la parole à Madame CHEVILLON. Madame CHEVILLON précise que la salle est uniquement prêtée à l'association du Club informatique et qu'il convient de signer une convention avec cette association, au même titre qu'une convention a été signée avec le Club de Billard. Monsieur MURA certifie qu'il s'agit d'une obligation lors de mise à disposition unique.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code civil et notamment l'article 1875,

Entendu l'exposé de Madame Sylvie CHEVILLON,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention de mise à disposition de la salle informatique jointe en annexe ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires et à signer les documents ci-afférents.

Informations diverses :

➤Résultat des analyses d'eau de l'ARS

Mairie sanitaires étage Jeudi 04 janvier 2018 à 09H18 : eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Mairie sanitaires étage Lundi 11 décembre 2017 à 10H50 : eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Mairie sanitaires étage Jeudi 23 novembre 2017 à 11H51 : eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Château d'eau colonne de distribution Lundi 02 octobre 2017 à 09H25 : eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

TOUR DE TABLE :

Monsieur PERRIN fait le point sur les travaux en cours de réalisation. Jeudi 11 janvier 2018, il a

rencontré le maître d'œuvre concernant les travaux d'extension de l'assainissement qui lui a présenté un avant-projet. Monsieur PERRIN a convenu de le revoir avant la fin du mois de février. Pour la vidéoprotection, il a rencontré le titulaire du marché, SRTC, avec un objectif de mise en service de la vidéoprotection pour le mois d'avril 2018. Monsieur RAMOS regrette que la question de la sécurité ne soit pas abordée au niveau intercommunal, avec un périmètre de sécurité global. Monsieur MURA craint que la question ne soit pas traitée de manière judicieuse au niveau de la Communauté de Communes des Loges et fait référence à leur attitude à l'égard des gens du voyage qui s'étaient installés sur un terrain dans la ZAC des Loges. Monsieur RAMOS rappelle la position de la Préfecture quant aux subventions dans le cadre de la vidéoprotection. Monsieur MURA confirme que la Commune de FAY-AUX-LOGES n'a pas eu de subvention pour ce projet. Madame BESNIER évoque le refus de la Communauté de Communes des Loges pour la création d'un comité Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD).

Monsieur TOULLALAN, qui s'est entretenu avec le Directeur du SICTOM concernant le jour de levée des ordures ménagères dans le nouveau contrat, souhaite informer les membres du Conseil Municipal que le jour de collecte pour la Commune de FAY-AUX-LOGES continuera d'être assuré le mercredi après-midi. Monsieur RAMOS réitère qu'il s'agit d'une erreur de ne pas avoir prévu au contrat l'option de la poubelle jaune. Monsieur TOULLALAN indique que la majorité des votants du Comité syndical a décidé de ne pas mettre cette option. Monsieur RAMOS affirme que les représentants de la Commune de FAY-AUX-LOGES au SICTOM n'ont pas voté pour l'option des poubelles jaunes.

Madame CHEVILLON invite les personnes désireuses de participer à la galette des aînés offerte par la municipalité Samedi 27 janvier 2018, à 15 heures, à s'inscrire auprès de Madame CHARLES. A cette occasion, Fay Jazz' offrira une prestation et Monsieur CHABIN proposera un stand-up de magie. Les galettes seront préparées par le SESSAD (Service d'Éducation Spécialisée et de Soins À Domicile) de la ZAC des Loges pour un prix très attractif.

Monsieur LECOINTE communique la date de formation de la salle informatique des douze professeurs de l'école qui aura lieu Vendredi 26 janvier 2018.

Monsieur RAMOS aborde la question du revêtement de la salle de Tennis de la salle omnisports de FAY-AUX-LOGES. Selon l'un des Vice-présidents de la Communauté de Communes des Loges le sol de cette salle ne permet pas aux jeunes de faire des compétitions car il ne serait pas homologué. Monsieur RAMOS invite à procéder à une vérification. Monsieur MURA rappelle que c'est la Fédération qui avait donné la liste des revêtements possibles. Madame CHEVILLON fait savoir qu'une réunion avec les associations communales et les représentants des associations de DONNERY avait eu lieu et qu'aucune réponse pour le revêtement de sol n'avait été donnée.

Madame BESNIER liste les huit équipes et donne le nom du responsable de chacune d'entre elles en charge de la préparation du Fay'stival, sous la direction artistique de Monsieur Gérard AUDAX et technique de Monsieur Thierry PELISSIER, coordonnées par Monsieur Frédéric MURA et Madame Sylvie CHEVILLON : l'équipe « accueil des artistes », Responsable : Madame Anne BESNIER ; l'équipe « animations apéritives », Responsable : Monsieur Jean-Philippe LECOINTE ; l'équipe « billetterie » (ventes en ligne, ventes en direct, tarifs), Responsable : Monsieur Philippe BAUMY ; l'équipe « communication », Responsables : Madame Nathalie LE GOFF, Monsieur Bruno GUYARD et Madame Sylvie CHEVILLON ; l'équipe « logistique » (réservation de chaises, bancs, etc.), Responsable : Monsieur Fabrice PELLETIER ; l'équipe « relations scolaires » (école élémentaire, collège de Trainou), Responsable : Madame Magali BLANLUET et Madame Anne BOUQUIER ; l'équipe « sécurité » (circulation, entrées), Responsable : Madame Isabelle VAN DER LINDEN et Madame Mariline BOUCLET ; l'équipe « restauration » (dîner sur place), Responsable : Monsieur André NAUD. Madame BESNIER invite les élus intéressés à s'inscrire rapidement dans les équipes, en rendant une réponse avant le 20 janvier. Monsieur MURA précise que le travail sera encadré par des professionnels extérieurs, notamment par la gendarmerie et par des graphistes entre autres. Monsieur RAMOS tient à ce que les écoles soient associées à ce festival. Madame CHEVILLON

PV 2018-1 COMMUNE DE FAY-AUX-LOGES

confirme que les ateliers avec les établissements scolaires vont bientôt commencer et que le Fay'stival se déroulera du 16 au 20 mai 2018. Monsieur MURA fait savoir qu'un spectacle de rue aura lieu le samedi 19 mai 2018. Madame BESNIER signale qu'une prestation gratuite sera donnée le mercredi 16 mai 2018. Elle remercie Madame Fabienne DE BEUVRON et Madame Nicole CORDIER pour leur implication dans l'organisation de cet évènement.

Monsieur MURA remercie à nouveau le personnel administratif pour la préparation du budget 2018.

La prochaine séance du Conseil Municipal se déroulera :

- **le jeudi 22 février 2018 à 20 heures.**

La séance est levée à 22h20.

**Le Maire,
Frédéric MURA**

